

# RÈGLEMENT 2021 VITESSE MOTOS MODERNES

## ART. 1 LE CHAMPIONNAT LIGUE RÉGION GRAND EST

Le Championnat est ouvert aux pilotes membres d'un club affilié à la LMGE et titulaire d'une licence compétition annuelle FFM (NCO, Inter).

Un titre de Champion de la LMGE 2021 sera attribué, à l'issue de la saison, dans chacune des catégories suivantes :

- **600 Supersport**, 600 à 650cc 4 temps 4 cylindres, 600 à 675cc 4 temps pour les 3 cylindres, 600 à 750cc 4 temps bicylindres
- **1000 Superbike**, plus de 675cc jusqu'à 1300cc 4 temps 4 cylindres ; plus de 750 jusqu'à 1300cc 4 temps 3 cylindres ; plus de 850cc jusqu'à 1300cc 4 temps 2 cylindres.

## ART. 2 LES CLASSEMENTS ANNEXES

La commission vitesse pourra éventuellement créer des sous-catégories avec classements séparés.

## ART. 3 ÉPREUVES ET CALENDRIER

Les courses du Championnat Vitesse de la LMGE se disputeront sur circuits ou courses de côtes faisant objet d'une homologation administrative.

Les courses retenues sont :

- **22 et 23 mai 2021** : Championnat de France de la Montagne à Chanaz
- **26 et 27 juin 2021** : Trophée de la Vitesse "Anneau du Rhin"
- **28 et 29 août 2021** : Coupe de France Promosport "Anneau du Rhin"

**La commission ne peut pas être responsable du calendrier, de l'annulation ou de l'arrêt d'une épreuve. Les dates n'étant pas encore définitives chaque pilote devra s'assurer auprès des organisateurs des éventuelles modifications. Les inscriptions au Promosport doivent se faire via la FFM « engage sport »**

## ART. 4 ENGAGEMENTS ET DROITS D'ENGAGEMENTS

Conforme à ceux prévus pour l'épreuve considérée et se font directement auprès de l'organisateur de ladite épreuve. **Chaque pilote devra prendre les dispositions pour que son inscription soit retenue.**

Aucun droit d'engagement spécifique au Championnat de la LMGE n'est demandé.

## ART. 5 RÈGLEMENT DES ÉPREUVES

Chaque pilote devra se soumettre au règlement particulier du club organisateur de l'épreuve ou du règlement spécifique pour le Promosport. Toute attitude antisportive ou critique excessive envers l'organisateur d'une épreuve ou d'un officiel désigné sur l'épreuve, exposera son auteur aux sanctions prévues par le code

sportif. Les décisions pourront être prises par le jury de l'épreuve et ou par la commission vitesse de la LMGE. Le participant est responsable de ses accompagnants du début à la fin de la manifestation sur toutes zones et parcs ayant un caractère sportif ainsi qu'aux enceintes administratives de la manifestation.

## ART. 6 CONTRÔLE TECHNIQUE

Les machines et équipements devront être conformes aux règlements techniques fédéraux en vigueur ainsi qu'aux RP des épreuves considérées.

## ART. 7 DÉROULEMENT D'UNE ÉPREUVE

Suivant règlement particulier de l'épreuve considérée.



**SAISON  
MOTO**

**2021**

**ENTRAINEMENT**  
**COURSES INITIATION**  
**COACHING** *BAPTEME PISTE*  
**BONS CADEAUX**

**ORGANISES TES ROULAGES  
SUR PLUSIEURS CIRCUITS  
FRANÇAIS**

**INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS**  
**[WWW.PASSIONVITESSE.COM](http://WWW.PASSIONVITESSE.COM)**

## ART. 8 CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES POINTS

Les classements officiels sont homologués par le jury de chaque épreuve.

Chaque pilote est supposé vérifier le classement final de l'épreuve lors de l'affichage et peut déposer une réclamation le cas échéant auprès du directeur de course dans les délais impartis.

Sur la base des classements des manifestations de nouveaux classements des seuls pilotes licenciés dans la LMGE seront établis.

Particularité du classement de la course de côte, seul le classement journée sera pris en compte, la catégorie promotion sera intégrée cylindrée par cylindrée dans les autres catégories. Si moins de 20 pilotes sont inscrits dans la catégorie seule la moitié des points seront attribués pour cette catégorie. Ex : 1er =25points / 2 soit 12,5 points.

| Place  | 1 <sup>er</sup> | 2 <sup>e</sup> | 3 <sup>e</sup> | 4 <sup>e</sup> | 5 <sup>e</sup> | 6 <sup>e</sup> | 7 <sup>e</sup> | 8 <sup>e</sup> | 9 <sup>e</sup> | 10 <sup>e</sup> | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
|--------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|----|----|----|----|----|
| Points | 25              | 20             | 16             | 13             | 11             | 10             | 9              | 8              | 7              | 6               | 5  | 4  | 3  | 2  | 1  |

## ART. 9 CLASSEMENT FINAL DU CHAMPIONNAT

Le classement final se fera par addition des points attribués au pilote lors de sa participation à **au moins deux** épreuves.

En cas d'ex aequo à la fin du Championnat, les pilotes seront départagés à la majorité des meilleures places. Si des ex aequo subsistent, ils seront départagés par la meilleure place dans la dernière ou avant dernière manche comptant pour le championnat.

**Tout pilote ne pouvant participer à l'une ou l'autre épreuve du championnat du Grand Est pour concordance de date avec une épreuve du FSBK ou de la Coupe de France Promosport et sous condition qu'il y a participé se verra attribué les points gagnés lors de l'épreuve considérée ou au minimum 5 points par épreuve.**

Les 3 premiers pilotes de chaque catégorie seront récompensés sous condition qu'il y ai au moins 5 pilotes engagés dans chaque catégorie.



Trophée Petit Cubes 2020

YAMAHA



**LEBORGN Motos Racing YAMAHA**  
Angle rue de Foucharupt, rue Pasteur  
88100 Saint-Dié-des-Vosges

Mail : [leborgn.motos@orange.fr](mailto:leborgn.motos@orange.fr)

 [LEBORGN MOTOS - Yamaha](#)

Tél : 03 29 55 29 91 - Port : 06 17 14 96 50

**motoWORLD**

109 avenue du 69° R.I. - 54270 ESSEY-LÈS-NANCY

Tél. 03 83 27 50 04 - [kawasaki.nancy@wanadoo.fr](mailto:kawasaki.nancy@wanadoo.fr)

 [KAWASAKI NANCY](#) - [www.kawasaki-nancy.com](http://www.kawasaki-nancy.com)

**Kawasaki**  
NANCY

# RÈGLEMENT 2021 VITESSE MOTOS CLASSIC

## ART. 1 LE CHAMPIONNAT LIGUE RÉGION GRAND EST

Le Championnat est ouvert aux pilotes membres d'un club affilié à la LMGE et **titulaire d'une licence compétition annuelle FFM (NCO, Inter)**.

Un titre de Champion de la LMGE 2021 sera attribué, à l'issue de la saison, dans chacune des catégories suivantes :

- Catégorie CLASSIC (2 et 4 temps)  
Classe « +500 » cylindrée supérieure à 500cm3 modèle jusqu'au 31/12/1983
- Catégorie Post-Classique (2 et 4 temps)  
Classe « - 500 » cylindrée de 125 à 500cm3 modèle jusqu'au 31/12/1995  
Classe « + 500 » cylindrée supérieure à 500cm3 et inférieure à 750cm3 modèle jusqu'au 31/12/1995  
Classe « open » cylindrée supérieure à 750cm3 modèle jusqu'au 31/12/1995

## ART. 2 LES CLASSEMENTS ANNEXES

La commission vitesse pourra éventuellement créer des sous-catégories avec classements séparés.

## ART. 3 ÉPREUVES ET CALENDRIER

La commission vitesse pourra éventuellement créer des sous-catégories avec classements séparés. Les courses du Championnat Vitesse de la LMGE se disputeront sur circuits ou courses de côtes faisant objet d'une homologation administrative.

Les épreuves retenues sont :

- **22 et 23 mai 2021** : Course de Côte de Chanaz.
- **26 et 27 juin 2021** : Trophée de la Vitesse "Anneau du Rhin".
- **10 et 11 juillet 2021** : Course de Côte du Gaschney Motos Anciennes.
- **28 et 29 Aout 2021** : Championnat de France Promosport à l'Anneau du Rhin.

**La commission ne peut pas être responsable du calendrier, de l'annulation ou de l'arrêt d'une épreuve. Chaque pilote devra s'assurer auprès des organisateurs des éventuelles modifications.**

Les épreuves seront des courses individuelles de vitesse.

## ART. 4 ENGAGEMENTS ET DROITS D'ENGAGEMENTS

Conforme à ceux prévus pour l'épreuve considérée et se font directement auprès de l'organisateur de ladite épreuve. **Chaque pilote devra prendre les dispositions auprès des organisateurs pour que son inscription soit retenue.** Aucun droit d'engagement spécifique au Championnat de la LMGE n'est demandé.

## ART. 5 RÈGLEMENT DES ÉPREUVES

Chaque pilote devra se soumettre au règlement particulier du club organisateur de l'épreuve. Toute attitude ant sportive ou critique excessive envers l'organisateur d'une épreuve ou d'un officiel désigné sur l'épreuve, exposera son auteur aux sanctions prévues par le code sportif.

Les décisions pourront être prises par le jury de l'épreuve et ou par la commission vitesse de la LMGE. Le participant est responsable de ses accompagnants du début à la fin de la manifestation sur toutes zones et parcs ayant un caractère sportif ainsi qu'aux enceintes administratives de la manifestation.

## ART. 6 CONTRÔLE TECHNIQUE

Les machines et équipements devront être conformes aux règlements techniques fédéraux en vigueur ainsi qu'aux RP des épreuves considérées.

## ART. 7 DÉROULEMENT D'UNE ÉPREUVE

Suivant règlement particulier de l'épreuve considérée.

## ART. 8 CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES POINTS

Les classements officiels sont homologués par le jury de chaque épreuve. Chaque pilote est supposé vérifier le classement final de l'épreuve lors de l'affichage et peut disposer d'un droit de réclamation le cas échéant auprès du directeur de course dans les délais impartis.

Sur la base des classements des épreuves, de nouveaux classements des seuls pilotes licenciés dans la LMGE seront établis.

Particularité du classement de la course de côte, seul le meilleur temps officiel d'une des montées de course sera pris en compte, l'épreuve de régularité ne sera pas prise en compte.

| Place  | 1 <sup>er</sup> | 2 <sup>e</sup> | 3 <sup>e</sup> | 4 <sup>e</sup> | 5 <sup>e</sup> | 6 <sup>e</sup> | 7 <sup>e</sup> | 8 <sup>e</sup> | 9 <sup>e</sup> | 10 <sup>e</sup> | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
|--------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|----|----|----|----|----|
| Points | 25              | 20             | 16             | 13             | 11             | 10             | 9              | 8              | 7              | 6               | 5  | 4  | 3  | 2  | 1  |

## ART. 9 CLASSEMENT FINAL DU CHAMPIONNAT MOTOS ANCIENNES

Le classement final se fera par addition des points attribués aux pilotes lors de leurs participations aux courses, **pour être classés les pilotes devront avoir participé à au moins deux épreuves, une épreuve pouvant compter plusieurs courses.**

En cas d'ex aequo à la fin du Championnat, les pilotes seront départagés à la majorité des meilleures places.

Si des ex aequo subsistent, ils seront départagés par la meilleure place dans la dernière ou avant dernière manche comptant pour le championnat.

Les 3 premiers pilotes de chaque catégorie seront récompensés sous condition qu'il y a au moins 5 pilotes engagés dans chaque catégorie.

ABSOLUTE HOLESHOT

  
 CONTRÔLE DE COUPLE

  
 AIDE AU DÉPART

  
 DÉMARRATEUR ÉLECTRIQUE

  
 SÉLECTEUR DE MODE DMS

CRF 450R

**NOUVELLE CRF450R.**  
 La Honda CRF450R 2021 progresse encore grâce au travail de développement effectué par le HRC. Le tout nouveau cadre aluminium, la géométrie et les suspensions ont été optimisées pour gagner en rigidité et améliorer la traction et les performances en virage. Le moteur a été modifié au niveau de l'admission et de l'échappement pour plus de puissance à mi-régimes. Le système de contrôle de couple (HSTC) offre 3 modes de gestion de la puissance pour une motricité arrière optimale. L'aide au départ, désormais associé à la commande du système HSTC, et le nouvel embrayage à commande hydraulique multiplient vos chances de réaliser le Holeshot<sup>®</sup>. Son nouvel habitacle est plus fin, plus léger et plus facile à retirer pour l'entretien. Réajustez votre départ et conservez votre avance n'a jamais été aussi facile.  
 Tarif spécial licenciés chez les concessionnaires



**BACHER MOTOS**

10, RUE DU COLONEL JACQUES PIERRE  
88100 SAINT DIE

Tél. : 03 29 56 14 35  
bachermotos2@wanadoo.fr

moto.honda.fr

